

Bilan de compétences 24h



Programme bilan de compétences 24h - Premium
« De mon projet professionnel à mon image »

Prérequis	Être majeur et avoir eu une expérience professionnelle
Durée	12 séances de 2 heures pendant 3 à 4 mois
Modalités et moyens pédagogiques	Accompagnement individuel, présentiel et/ou distanciel Utilisation de la plateforme PRIVATE DISCUSS – RSE -
Modalités d'accès	Si financement CPF (compte personnel de formation) démarrage de l'accompagnement sous un délai de 14 jours calendaires (du lundi au dimanche)
Evaluations	1h d'entretien final + 1h de suivi à 2 mois
Tarif	2390 € (deux mille trois cent quatre-vingt-dix euros)
Bonus	Conseils sur la tenue vestimentaire colorimétrie + morphologie
Accessibilité personnes en situation de handicap	Contactez Nathalie ALIMI au 06 75 93 87 47 ou nathalie.mapose@gmail.com Nous analyserons ensemble vos besoins et je vous proposerai des solutions adaptées à votre situation



➤ Objectifs

S'assurer de la faisabilité du projet professionnel avec le plan d'actions pour le réaliser. Aussi avoir de vrais conseils pour valoriser votre apparence vestimentaire. Gagnez en assurance grâce à votre look ainsi vous serez prêt.e pour votre renouveau professionnel.

➤ Pour qui ?

Pour les salarié.es, les entrepreneur.ses, les demandeurs d'emploi. Vous êtes à un tournant de votre vie professionnelle, envie de prendre le grand virage ?! Alors ce bilan est pour vous

➤ Déroulé

Séance d'accueil

Mes objectifs

La liste de mes envies

Présentation du blason

Rédaction manuscrite d'une présentation de 5/6 lignes pour analyse

Graphologique

Séance investigation : le passé

C'est l'histoire de ma vie

Mon kaléidoscope

Ma courbe de satisfaction

Mon génogramme de carrière

Analyse du génogramme de carrière

Séance investigation : les intérêts

Mes passions/mes loisirs

Le flow et moi

Mes activités de rêve

Séance investigation : environnement

Mes besoins au travail

IVST



Séance investigation : points d'appui, idéation

Mes compétences – Mes qualités – Mes talents – Mes connaissances
Jeu les 100 métiers

Séance investigation : arrêt sur image

Kaléidoscope complet
Je mène l'enquête

Séance investigation : les freins les peurs

Résultat de l'enquête
Mes peurs et points de blocage

Séance investigation : CV

Atelier CV
Lecture analyse graphologique avec pistes d'orientation professionnelle

Séance investigation : profil linkedin

Linkedin – Audit complet du profil + modifications
Compétences formations diplômes

Séance investigation : écriture

Co construction synthèse et plan d'actions

Séance investigation : tour d'horizon

CV aux titres de postes différents et Linkedin

Séance conclusion : clôture

Le blason de mon accompagnement
Clôture du bilan
Lecture de la synthèse coconstruite ensemble et du plan d'actions



Messages vocaux de motivation entre les séances
1h d'entretien final après la dernière séance
1h de suivi à 2 mois
Bonus conseils vestimentaires pour valoriser votre apparence grâce à la colorimétrie et à la morphologie.

➤ Contact

Nathalie ALIM
06 75 93 87 47
nathalie.mapose@gmail.com

CPF : une participation forfaitaire de 100 € obligatoire dans certains cas

Publié le 02 mai 2024 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Les salariés doivent désormais participer au financement des formations éligibles au compte personnel de formation (CPF). Mais cette obligation ne s'applique pas dans certains cas. *Service-Public.fr* fait le point sur ce décret du 29 avril 2024.

Toute personne dispose d'un compte personnel de formation (CPF) dès son entrée sur le marché du travail et jusqu'à son départ à la retraite. Ce compte permet de financer en partie ou en totalité une formation professionnelle.



Un décret du 29 avril 2024 fixe de nouvelles obligations pour l'utilisation du CPF à compter du 2 mai 2024.

Une **participation forfaitaire obligatoire de 100 €** est mise en place pour les personnes souhaitant utiliser leur compte personnel de formation.

Ce reste à charge est revalorisé chaque année.

Au 1^{er} janvier 2026 il s'élève à **103,20 €** (cent trois euros et vingt centimes)

Sont exonérés les demandeurs d'emploi. Si abondement employeur ou OPCO. Utilisation C2P.

Plus d'informations sur le site du service public

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A17364>



Ma
POSE
UN PROJET À TON IMAGE

Nathalie ALIMI - Ma Pose
259 rue Alfred de Musset - 33127 Saint Jean d'Ilac
Siret 523 699 288 00032

« Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 75331413133 auprès de la préfète de région Nouvelle-Aquitaine »